



Syndicat LA FSU TERRITORIALE 87

**SECTION CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LA HAUTE VIENNE**

11 Rue Francois Chénieux – 87000 Limoges

Téléphone : 05 44 00 10 17

Adresse mail : fsu@haute-vienne.fr – site : <https://lafsuterritoriale87.fr> - onglet CD87

Permanence

Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et sur rdv les autres jours

COMPTE RENDU CST DU 03 JUIN 2025

Déclaration liminaire de la FSU ci-joint avec remise au Président des courriers auxquels il n'a pas répondu. (une réponse sera reçue le 10 juin 2025 rédigée par le directeur General des services)

Sujets présentés par l'administration

Adaptation du tableau des emplois

Nous remarquons que le nombre d'emplois pourvus par des agents titulaires a légèrement augmenté.

Toutefois le nombre d'emploi total pourvu baisse de 10 postes entre mars et juin.

Centre de la mémoire d'Oradour-sur-Glane – mises à disposition

Le Président déclare : « Il faut que l'on mesure l'engagement de la collectivité de travailler sur ce centre de la mémoire. Refonte totale de la scénographie. Investissement pour les générations futures. »

Nous précisons cependant que la note fournit au CST est beaucoup trop approximative : pas de nombre exact des personnels. Il n'y a pas d'indication sur les missions qui devront continuer à exister et donc combien de personnels seront nécessaires.

Nous précisons que le délai de reclassement et d'information des personnels du centre de la mémoire est bien trop court, les interventions en milieu scolaire doivent se prévoir dès maintenant ou ils ne savent pas combien resteront au centre de la mémoire pendant les travaux.

Les travaux sont prévus depuis 4 ou 5 ans et le redéploiement des personnels aurait dû être pensé bien en amont.

Ces interrogations n'ont suscité aucune réponse de la part de l'administration.

Evolution de la prise en charge des frais de mission

Les explications de l'administration concernant les frais de nuitées restent floues mais elle n'engage à ce que cette nouvelle possibilité d'avoir une nuitée allant jusqu'à 180€ à Paris puisse bénéficier à tous les agents.

La question des indemnités repas restent floue.

« Pour rappel, les indemnités de mission sont encadrées par les dispositions prévues par les décrets n° 2001-654 du 19 juillet 2001 et n° 2006-781 du 3 juillet 2006.

Dans ce cadre, le remboursement de l'agent sera effectué :

- lorsque l'agent est en mission hors de ses résidences administratives et familiales et absent pendant la totalité de la période comprise entre 11h et 14h (repas de midi) et/ou entre 18h et 21h (repas du soir) ;
- sur présentation des justificatifs correspondants ;
- dans la limite des plafonds fixés par l'arrêté interministériel du 3 juillet 2006 et des dépenses réellement engagées ;
- à l'exclusion de toute boisson alcoolisées »

Nous ne comprenons pas le sens de la phrase « si l'agent concerné n'est pas en capacité de produire de justificatif, un remboursement sera possible à hauteur d'un forfait de 7 € par repas » :

cela devrait à minima être l'équivalent d'une titre restaurant nous ne trouvons pas trace de cette question de 7€

Sujets présentés par les représentants du personnel :

Communication syndicale (CGT et FSU)

Nous demandons à pouvoir diffuser nos informations syndicales par mail par l'envoi de nos tracts ou par le biais d'un lien.

Réponse de l'administration : Non, pour des enjeux de sécurité et parce que l'administration essaye de limiter les envois de mails à large diffusion.

Horaires décalés

Les horaires de nuits sont de 22h/5h, c'est la raison pour laquelle il n'y a pas de paiement d'horaires de nuit de 6h à 7h.

L'administration souhaite maintenir les **nouvelles modalités des horaires décalés** et les tester sur 2025.

L'administration au travers des responsables d'équipe s'engage à mettre de l'eau à disposition des agents et à garantir leur sécurité.

Remarque de la FSU : nous sommes au courant de ce problème récurrent de l'accès à l'eau des agents des MDDT. De là à ce qu'elle soit fraîche !...

Redimensionnement de l'équipe mobile des collègues

L'équipe mobile c'est 20 temps plein et 7.5 Titulaires Remplaçants, cette équipe est actuellement au complet.

L'administration s'engage à effectuer des recrutements temporaires sur des arrêts longs.

L'équipe volante sera dédiée à des arrêts courts afin de privilégier la réactivité de cette modalité de remplacement.

Accès au wifi sur tous les sites

Le câblage réseaux est en cours pour une couverture wifi au sein de toutes les MDD.

Pour avoir le Wifi au sein de l'HDD, il est nécessaire de faire un ticket pour connecter son PC (portable professionnel), il n'a pas d'accès à partir d'un téléphone personnel.

Les agents peuvent demander à l'accueil le code du wifi invité.

Elections professionnelles de 2026

Il n'y aura pas de mise en place du vote électronique.

Jours de pénibilité pour les agents des collègues

Un groupe de travail va être constitué au sujet du temps de travail des agents des collègues dans le cadre du contrat social.

Groupe de travail assistants familiaux

Nous nous adressons directement au président qui en mai 2021 affirmait sa volonté de la remise en place de ces groupes.

Madame Loiseau affirme réfléchir à la remise en place de ces derniers.

Nous avons d'autres questions en lien avec les assistants familiaux qui n'ont pas été retenues.

Nous informons madame Loiseau que nous allons solliciter une rencontre avec elle pour évoquer la totalité des questions.

Nouvelles aides en prévoyance et santé

La FSU demande la création de deux nouvelles aides lors prochaine commission Action sociale

-Aide complémentaire au règlement de la prévoyance

-Aide complémentaire au règlement de la complémentaire santé

L'administration nous répond que notre demande arrive bien trop en amont et que cette proposition n'a donc pas lieu d'être.

Nous répondons que pour la création de nouvelles aides, le principe doit être voté en CST et la déclinaison se fait en commission action sociale et que voter aujourd'hui permettrait de pouvoir y réfléchir = NON

Antenne technique spécialisée

Comme nous l'avons évoqué dans le compte rendu du F3SCT le discours de l'administration a été très inquiétant quant au devenir de l'antenne technique spécialisée. (ATS) et radicalement opposée à celui qui nous avait été tenu en F3SCT : on est passé de la volonté de conserver l'exercice de nos missions en régie afin de maîtriser la dépense d'argent public à la nécessité de les privatiser et ce pour la même raison que précédemment évoquée(?...)

L'administration explique qu'elle se pose beaucoup de questions mais « pas uniquement sur l'antenne », ils décrivent des difficultés à maintenir des niveaux de services « essentiels », dans le contexte budgétaire actuel.

En ce qui concerne l'antenne spécialisée, il y a des questions :

- sur son activité,
- ses missions,
- la volumétrie des travaux réalisés,
- quels agents ont quelle spécialité,
- quels sont les couts globaux ?

La question de fond est clairement posée par l'administration : « De quoi on a besoin à quoi ça sert ? »

Il est ajouté que « ces questions se posent mais pas uniquement sur l'antenne. ».

L'explication donnée par l'administration face à l'incompréhension de la **FSU** et que « la situation est consécutive du départ d'agents, ce n'était pas la volonté de la collectivité. ».

La FSU pose alors de nouveau la question des recrutements . Réponse : « On ne peut pas recruter d'agent tant qu'on aura pas mis en place d'encadrement de proximité. ».

Pour le moment, l'antenne technique spécialisée se concentre sur les préparations d'enduit et les peintures.

L'administration demande une implication des encadrants des MDD technique afin de continuer « une partie de ce que l'on faisait avant. » et des travaux actuellement programmés.

Le Président souligne qu'il y aura toujours besoin de faire des travaux de maintenance de notre réseau mais il ne précise pas par qui ils seront réalisés !

NOUS NE POUVONS PAS LAISSER DISPARAITRE LES COMPETENCES DE L'ANTENNE TECHNIQUE SPECIALISEE.



Syndicat LA FSU TERRITORIALE 87

**SECTION CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LA HAUTE VIENNE**

11 Rue Francois Chénieux – 87000 Limoges

Téléphone : 05 44 00 10 17

Adresse mail : fsu@haute-vienne.fr – site : <https://lafsuterritoriale87.fr> - onglet CD87

Permanence

Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et sur rdv les autres jours

Limoges, le 03/06/2025

Objet : déclaration liminaire FSU du CST du 03/06/2025

Monsieur le Président du Conseil départemental,

Depuis le début de l'année nous vous avons adressé différents courriers qui appelaient une réponse de votre part.

Hors ces courriers sont restés lettres mortes.

Dans le cadre de relations classiques, et d'autant plus dans celui spécifique dit de dialogue social, il nous apparaît évident que lorsqu'un des protagonistes pose une question, une réponse lui est faite. Nous sommes aujourd'hui à un **taux de 100% de non réponse** !

Nous vous remettons ce jour de nouveau les courriers adressés en 2025 où nous demandions :

-Le 20 janvier 2025

« Monsieur le Président, afin de garantir le droit à assistance de vos personnels nous demandons à ce que la présence d'un représentant des personnels soit effective lors de tout entretien dit de recadrage ou dès que plusieurs cadres sont présents lors de cet entretien.

Merci de bien vouloir nous préciser votre position par écrit. »

-Le 07/04/2025

« Le versement et la rétroactivité sur 3 ans de la prime forfaitaire d'itinérance tant que ce terme n'est pas abrogé dans le contrat social et une alternative trouvée.

-Le versement de l'IHTS ou la mise en place sans délai de la récupération du temps de travail effectué en dehors des bornes horaires.

-Mise en œuvre pour tous les agents de la fiche horaire ou de toute autre modalité de calcul. »

-Le 24/04/2025

La FSU et la CGT, vous alertaient sur le fait que « suite au dernier conseil de discipline, nous avons constaté qu'il y a eu plusieurs dysfonctionnements graves concernant l'accès au visionnage la vidéo surveillance.

Nous vous demandons que des mesures soient prises concernant les donneurs d'ordres ainsi que ceux qui ont visionnés ces images afin que cela ne se reproduise plus. »

De même, de façon conjointe avec la CGT et le soutien des élus UNSA nous avons sollicité auprès de l'administration et du F3SCT une enquête paritaire ou un audit externe au sein du PSEIE.

Nous devons avoir une réponse rapide, ou tout le moins avant ce CST sauf erreur de notre part nous n'avons pas de réponse.

Dans l'attente de réponses rapides à ces sujets, soyez assuré, Monsieur le Président, de nos respectueuses salutations.

La secrétaire de la section FSU

Carine Lannette